



Démarches à suivre pour divorce en france avec un mariage étrange

Par **yshouane_old**, le **22/12/2007** à **15:39**

Bonjour,

je voudrais savoir quel sont les démarches pour pouvoir divorcer en France alors que je me suis marié au Maroc. J'habite en France depuis 7 ans et j'ai un enfant née en France. Pour pouvoir vivre ici avec mon mari, j'ai fait un regroupement familial qui a été accepté. Mais dès que mon mari eu été régularisée par une carte de résident de 10 ans, il est repartie au Maroc et ma laisser seule avec mon fils. Il ne demande ni de mes nouvelles ni de mon fils cela déjà un an et demi. Pour ma sécurité et celle de mon enfant, je voudrai entamer une procédure de divorce en France. Dans l'attente d'une réponse rapide, je vous prie d'agrée, Monsieur, Madame; l'expression de mes sentiments distinguées.
Merci.

Par **jeetendra**, le **23/12/2007** à **19:39**

bonsoir, pour votre divorce contactez le greffe du tribunal de grande instance qui vous expliquera en gros la procédure pour divorcer, vous conseillera de recourir à un avocat ou pas, vous renseignera sur une aide judiciaire pour la prise en charge financière de votre défense ou avocat.

Même si votre mari est absent le divorce pourra être prononcé à son encontre, le plus difficile comme vous avez des enfants c'est à propos du paiement de la pension alimentaire comme il ne donne pas de ses nouvelles, d'ores et déjà il est en tort pour abandon de famille, en vous laissant seule avec vos enfants, sans vous venir en aide financièrement, courage, tenez bon,

bonne fête, cordialement